

Guide des animations mensuelles de la Montagne thiernoise

Si vous souhaitez communiquer* sur vos animations, veuillez suivre la procédure ci-dessous:

- Remplir le présent document et le retourner à votre Bureau d'information touristique : soit par mail sur : accueil-animation@ccmt.fr, soit par courrier à l'adresse : Communauté de communes de la Montagne Thiernoise - Pont de Celles - 63250 Celles-sur-Durolle.

**Le retour du document devra être fait dès la connaissance de(s)
l'évènement(s) et au plus tard le 24 du mois précédant la manifestation**

Merci de préciser en objet : Guide des animations mensuelles

Renseignements : 04 63 62 30 00

Nom de votre structure	
Personne contact	
Numéro de téléphone et courriel	

Je soussigné déclare avoir pris connaissance des conditions générales de recueil des informations et d'édition du guide des animations mensuelles par la CCMT :

- Ce document doit parvenir à votre Bureau d'information touristique.
- Toute information incomplète sera exclue de la publication.
- Toute information parvenue après le 24 du mois sera exclue de la publication.
- Toute information parvenue ne suivant pas la trame fournie sera exclue de la publication.
- Le calendrier couvre une période mensuelle.
- Le bureau d'information touristique devra être informé de toutes modifications ou annulation dans le délai imparti (avant le 25 du mois précédant la manifestation).
- Le Bureau d'information touristique ne fera aucune relance pour obtenir les informations.

Je prends note également que la CCMT édite à titre gracieux ce document de communication afin d'apporter son soutien à la promotion des acteurs culturels et des manifestations du territoire. Il ne serait être tenu responsable, tout comme le Bureau d'information touristique, des erreurs ou omissions, ou encore d'une absence de disponibilité des informations ou de la fiabilité des transmissions des données.

Fait àLe

Signature

***Communiquer :** il est à noter que votre Bureau d'informations touristiques **centralise** toutes les manifestations du territoire de la Montagne thiernoise. En effet, nous sommes dotés d'une plateforme de saisie mutualisée à l'échelle du département du Puy-de-Dôme, ce qui permet de rendre visible et de partager l'offre locale en temps réel. Pour cette raison, bon nombre de « partenaires » viennent chercher l'information auprès de nos services pour la relayer à leur tour, d'où l'importance de nous communiquer une information juste.

Liste des supports sur lesquels votre animation sera relayée :

- Sites internet :

- www.vacances-livradois-forez-com (toutes les animations)
- www.planetepuydedome.com (si correspond aux critères du conseil départemental)
- www.auvergne-tourisme.info (si correspond aux critères du conseil régional)

- Presse :

- Central Parc (toutes les animations)
- La Montagne (toutes les animations)
- La Gazette (toutes les animations)

- Web-Radio :

- Webradio du Livradois-Forez (toutes les animations)

- Guides

- Guide mensuel des animations locales de la Montagne Thiernoise (toutes les animations)
- Guides semestriel des festivités et animations de la Maison du tourisme (animations touristiques)
- Guide été du Puy-de-Dôme (animations touristiques)
- Journal de l'été La Gazette (toutes les animations)

- E-mailings à notre base de contacts : offices de tourisme, mairies, associations, presse, prestataires de la Montagne Thiernoise, individuels

VOTRE SAISIE

ANIMATIONS

Jour et date	
Intitulé	
Descriptif	
Nom de la commune	
Adresse précise du rendez-vous	
Heure de début – Heure de fin	
Tarif : indiquer Gratuit ou Payant (et préciser le montant)	
Informations complémentaires (ex. : sur réservation)	
Nom, prénom et numéro de téléphone de l'organisateur (indiqué sur le guide pour toute demande de renseignements du public)	

EXPOSITIONS

Dates de l'exposition	
Intitulé	
Descriptif sommaire (1 ligne maximum)	
Nom de la commune d'accueil	
Adresse précise de l'exposition	
Horaires d'accueil du public	
Tarif : indiquer Gratuit ou Payant (et préciser le montant)	
Nom, prénom et numéro de téléphone de l'organisateur (indiqué sur le guide pour toute demande de renseignements du public)	

☛ Les blocs « animation » et « exposition » sont à dupliquer autant que de besoin